

LA MUSIQUE TE PASSIONNE ?

**CLASSES A HORAIRES
AMENAGES MUSICALES**

**C.H.A.M.
2022-2023**



Réunion d'information

Mardi 15 mars 2022 à 18H

Candidatures

Jusqu'au 1er avril 2022

**Au collège Jules Ferry d'Aurillac,
en partenariat avec le Conservatoire musique et danse**

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales du collège Jules Ferry offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une pratique musicale et artistique de qualité et une organisation du temps scolaire compatible avec des activités d'expression et de culture.

Ces élèves peuvent alors se constituer une culture musicale commune, en s'appropriant différents modes d'expression.

Ce dispositif s'appuie sur la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des structures partenaires.

Le partenariat s'effectue avec le Conservatoire musique et danse d'Aurillac et la ville d'Aurillac qui engage chaque année un budget permettant l'organisation de ce dispositif.

Coût des études

Les études au Conservatoire sont gratuites dans le cadre de ce dispositif. Pour les familles ne possédant pas d'instrument de musique, une location annuelle peut être envisagée auprès du Conservatoire musique et danse.

+ D'INFOS

**Collège Jules Ferry : 7 rue Jules ferry 15000 Aurillac
04 71 48 40 40
Ce.0150647X@ac-clermont.fr**

**Conservatoire musique et danse : 37, rue des Carmes
15000 Aurillac
04 71 45 46 20
conservatoire@aurillac.fr**



Disciplines enseignées

Contenu

Quand ?

FORMATION INSTRUMENTALE

Au Conservatoire, 30 mn à 1h / semaine selon le niveau.

Instruments proposés :

Flûte à bec / Flûte traversière

Clarinette

Hautbois

Trompette

Saxophone

Tuba

Cor

Violon

Alto

Violoncelle

Contrebasse

Accordéon

Piano

Guitare Classique

Chant

Percussions

Dans la mesure du possible, sur le temps scolaire

ÉDUCATION MUSICALE

Au Collège, 1 h / semaine

Sur le temps scolaire

FORMATION MUSICALE

Au Collège ou au Conservatoire, de 1h15 à 1h45 / semaine selon le niveau

Sur le temps scolaire

PRATIQUE COLLECTIVE

Chorale

Au Collège, 1 h / semaine

Obligatoire pour les élèves n'ayant pas le niveau pour pratiquer un instrument au sein d'un orchestre et pour les élèves pianistes.

Facultatif pour les autres élèves de la CHAM.

Sur le temps scolaire

Orchestre

Au Conservatoire, de 1 à 2 heures / semaine

En dehors du temps scolaire

Procédure d'admission

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- . Motivation et aptitude à s'engager dans ce dispositif.
- . Débutants acceptés.
- . Des résultats scolaires corrects exigés.
- . Élèves hors secteur acceptés sous réserve de l'obtention de la dérogation.
- . Choix de l'instrument parmi les instruments enseignés disponibles (précisés dans le dossier d'inscription).

RÉUNION D'INFORMATION :

- . Le mardi 15 mars 2022 à 18h00 au collège Jules Ferry.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- . Les dossiers de candidature sont disponibles au collège Jules Ferry ou au Conservatoire musique et danse et doivent être retournés au collège avant le vendredi 1er avril 2022, dernier délai.

ADMISSION :

- . A l'issue de l'étude de dossier, un entretien sera proposé aux candidats présélectionnés le vendredi 6 mai 2022.

OBLIGATIONS DE LA CLASSE :

- . L'adhésion à la classe CHAM implique un engagement fort de l'élève, sur toute l'année scolaire, particulièrement lors d'actions artistiques et culturelles pouvant se dérouler en dehors du temps scolaire. L'emploi du temps est, dans la mesure du possible, aménagé pour suivre cet enseignement.
- . L'inscription en classe CHAM induit l'obligation de suivre ce cursus pendant les 4 années au collège (de la 6ème à la 3ème).

